

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 23 Novembre 2009 – 19h00**  
**à Beauvoir**

Le lundi 23 Novembre 2009 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Beauvoir, sous la Présidence de Monsieur Alain VASSELLE, Président.

Etaient présents :

**Délégués Titulaires :** M. DESJARDINS (Abbeville St Lucien) ; M.L. DUFRESNES, J.C. QUIGNON (Ansauvillers) ; M. BILLARD (Bacouël) ; L. TRIBOUT (Beauvoir) ; N. CORDIER, D. VAN VYNCKT (Bonneuil) ; V. LOISEL (Bonvillers) ; J. COTEL, F. SENECHAL, M.J. AUBET, Ph. DELANNOY, J.P. RICARD, P. DEFFONTAINES (Breteuil) ; D. BOUTIN (Chepoix) ; S. REDE (Esquennoy) ; J. CLAEYS (Froissy) ; J.P. RANDOLET, D. PETREZ (Hardivillers) ; F. SENCE (La Hérelle) ; J.M. MEAUX (Mesnil St Firmin) ; P. GUIBON, C. LOISEL (Montreuil/Brèche) ; R. GERARD (Mory Moncrux) ; Ph. JACQUIER (Noirémont) ; J. TEINIELLE, J. SAINTE-BEUVE (Noyers St Martin) ; D. GAUDEFRUY (Puy la Vallée) ; M. GUILLUY (Rouvroy les Merles) ; H. COMMELIN, E. COPPÉ (St André Farivillers) ; A. BOIRET (Troussencourt) ; G. MENARD (Vendeuil Caply) ; P. TRAEN (Villers Vicomte).

**Délégués Suppléants :** G. HERPIN (Campremy) ; Ph. GUILBERT (Rocquencourt) ; E. LEFEBVRE (Ste Eusoye) ; D. MOUTIER (Tartigny).

Portant le nombre de votants à 39 à l'ouverture de la séance.

Etaient excusés :

C. SABBAGH (Abbeville St Lucien) ; E. OPDEBEEK (Beauvoir) ; J. CAUWEL; J.L. MIONNET (Breteuil) ; E. PIERRET (Fléchy) ; J. BAECKELANDT (Froissy) ; J.L. CASTIER (Quesnel Aubry).

Assistaient également :

B. PELOU (Bacouël) ; J.L. PHILIPPON (La Hérelle) ; J.M. MAILLARD (Mory-Moncrux) ; D. DOUAY (Puy la Vallée) ; V. BODERAU (Rouvroy les Merles).

---

Ordre du Jour

- 1 - Parc de la Belle Assise**
  - Proposition de convention avec la SAO
- 2 – Travaux Musée**
  - Avancement des travaux
  - Convention avec SE 60 pour extension du réseau
  - Convention CCE avec la DRAC
- 3 – Contrat Enfance – Jeunesse (CEJ) / 2<sup>ème</sup> Relais Assistantes Maternelles (RAM)**
  - Compte-rendu de la commission du 10 novembre
- 4 – Transport A la Demande (TAD)**
  - Résultat de la nouvelle consultation
  - Demande de subvention FRAPP 2009-2011 + dérogation
- 5 – Plan Accessibilité Voirie et Espaces Publics**
  - Etat d'avancement
- 6 – Indemnité de conseil au Trésorier**
- 7 – Points d'information divers**
  - Recrutement de l'archéologue pour service territorial
  - Remplacement d'un gardien en déchetterie
  - Pôle-Emploi au RSP
- 8 - Questions diverses**

*I – Désignation d'un secrétaire de séance*

*II – Adoption du procès-verbal de la séance du 12/10/2009*

Le Conseil Communautaire n'émet aucune remarque et adopte le procès-verbal de la séance du 12/10/2009.

## **Préambule**

Présentation par la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) du Grand Beauvaisis, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCIO), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Oise (CMA), la Plate-forme d'Initiative Locale (PFIL) Oise Ouest Initiatives et le ROSEAU de leur intervention sur le territoire de la CCVBN : "Les jeudis de la création".

Ces quatre organismes, sous coordination de la MEF, se sont entendus pour être présents tous les jeudis au Relais de Services Publics (RSP) et accueillir en "guichet unique" les porteurs de projets, quelque soit l'état d'avancement ou la nature du projet de création ou de reprise.

Chaque organisme a des compétences plus ou moins spécialisées (ex: Oise Ouest Initiative accorde des prêts d'honneur lorsque le projet est quasiment bouclé, le Roseau peut accompagner l'entrepreneur dans ses premières avec une aide à la gestion, etc.).

Mais les intervenants se sont accordés pour faire circuler les informations et faire prendre contact avec le meilleur interlocuteur selon le parcours du créateur.

### Remarques / Débats :

Monsieur COTEL souligne que beaucoup d'argent est investi dans le domaine de la formation dont il estime qu'une partie l'est "à fonds perdu" car attribué à des organismes pour lesquels cela représente un vrai "business", sans que les résultats soient contrôlés.

Madame MARETS confirme que le suivi, l'évaluation des formations posent effectivement problème, mais la MEF n'a pas de pouvoir pour intervenir sur ce point.

Monsieur VASSELLE adressera un courrier en ce sens au Conseil Régional, compétent en matière de formation professionnelle.

### Fusion MEF / Mission Locale Rurale (MLR)

Monsieur DELANNOY demande si la MEF reprendra l'intégralité des actions / activités de la MLR, comme les actions en faveur de la mobilité.

Madame MARETS indique qu'il y a un engagement sur ce point. Les actions, si elles ne sont pas assumées en direct, seront confiées à des organismes / associations sous forme de prestations de services.

Messieurs COTEL et DELANNOY souhaitent avoir connaissance des coûts de cette fusion.

Madame MARETS rappelle qu'un des objectifs de la fusion doit être que cela coûte moins.

Monsieur VASSELLE rappelle qu'il s'agit d'un domaine de compétence de l'Etat.

Madame MARETS souligne qu'alors même que l'Etat finance à hauteur de 80%, les élus territoriaux ont en quelque sorte "pris le pouvoir" et imposé leur point de vue.

### Pôle Emploi (cf 7.3)

Madame MARETS informe qu'une convention de partenariat est en cours d'élaboration avec Pôle Emploi.

### CCIO

Permanence le jeudi d'un conseiller à la création / reprise d'entreprises.

Suggère de créer un trophée des entrepreneurs.

### PFIL

Accompagnement des créateurs / repreneurs d'entreprises (étude de marché, plan de financement...)

Financement (prêt d'honneur)

Et Suivi pendant 3 ans.

Suite à une question de Monsieur COTEL, Mme FOULON indique que les banques financent toujours les créateurs mais qu'elles sont plus exigeantes sur les dossiers.

Un encart sera réservé à la PFIL dans le prochain bulletin d'infos de la CCVBN.

## **1 – Parc de la Belle Assise**

Monsieur le Président rappelle que la CCVBN a passé un marché de prestations intellectuelles avec la SEMOISE pour une mission d'AMO relative à la réalisation du dossier de DUP et à la mise en œuvre des procédures d'acquisitions foncières dans le cadre de l'extension de la ZAC de la Belle Assise.

Rappel du coût du marché :

Tranche ferme - DUP : 17 928,75 € HT

Définition du programme et de l'enveloppe prévisionnelle financière

Choix des Bureaux d'études pour l'étude hydraulique et l'étude d'impact

Suivi de l'étude hydraulique et de l'étude d'impact

Montage du dossier de DUP

Tranche conditionnelle – Expropriation : 9 680,00 € HT

Monsieur VASSELLE indique que la procédure d'expropriation n'est pas engagée. Une négociation amiable sera privilégiée dans un premier temps.

Au-delà de cette procédure, deux projets importants d'implantation sur le Parc sont à l'étude par deux sociétés distinctes. Ceux-ci nécessitent des études complémentaires que Monsieur le Président propose de faire réaliser par la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO – ex SEMOISE) qui a le statut de Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) et dont la CCVBN est actionnaire.

Le principe d'intervention de la SAO est de travailler "in-house", c'est-à-dire intervention au nom et pour le compte de la Cité de communes sous forme de convention de mandat avec rémunération de cette prestation.

Monsieur VASSELLE précise que le montant de la prestation sera communiqué dès que possible.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

, - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un des Vice-Présidents, à signer une convention de mandat avec la SAO.

Monsieur VASSELLE informe qu'il rencontre un des investisseurs potentiels ces tout prochains jours.

Suite à une question de Monsieur COTEL, Monsieur VASSELLE précise que l'entreprise qui va s'installer dans le bâtiment d'Easy Logistique devrait commencer son activité début janvier, après réalisation de travaux d'aménagements intérieurs.

Dans un premier temps, 50 personnes seraient employées.

Il s'agit d'une société de vente par internet qui devrait employer davantage de personnel féminin.

Le nombre de colis qui pourrait être expédié pourrait avoir une incidence sur l'organisation des services de La Poste.

## **2 – Musée**

### **2.1 – Travaux**

L'ordre de service prescrivant le démarrage de la phase préparation (2 mois) a été donné le 25 septembre 2009.

Les travaux de terrassement de la terre végétale, sous le contrôle de Monsieur LEGROS du Service Régional d'Archéologie, se sont déroulés du 2 au 4 novembre 2009 (surcoût : 5 941 € HT). Aucun vestige n'ayant été mis au jour, le terrassement des VRD a pu continuer.

### **2.2 – Réseaux**

La construction du Musée nécessite une extension des réseaux électricité et Telecom chiffré par le SE60 à 222 355,55 € TTC (hors terrassements).

Le coût à charge de la CCVBN, après subvention du Conseil Général, serait de 66 447,06 €

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions)

- **ACTE** que le SE60 réalisera les travaux.

- **ACTE** que le montant des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

- **INSCRIT** au budget les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel, augmentées éventuellement de l'actualisation.

Monsieur VASSELLE souhaite que la DDEA, conducteur d'opération, assume sa responsabilité pour ne pas avoir alerté la CCVBN à ce sujet.

### **2.3 – Convention CCE**

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou un des Vice-Présidents, à signer une convention avec la DRAC de Picardie ayant pour objet de préciser les responsabilités et engagements de la CCVBN et de la DRAC en matière de gestion et de fonctionnement du Centre de Conservation et d'Etudes de Vendeuil-Caply.

## **3 – Contrat Enfance – Jeunesse (CEJ) / 2<sup>ème</sup> Relais Assistantes Maternelles (RAM)**

La Commission Affaires Sociales, réunie le 10 novembre 2009 (cf compte-rendu ci-joint), a approuvé sur le principe la création d'un deuxième Relais Assistantes Maternelles, considérant d'une part la nécessité de renforcer la structure du RAM pour faire face à ses missions dans des conditions optimales et, d'autre part, l'opportunité de s'engager en 2009 du fait du nouveau Contrat Enfance – Jeunesse.

Monsieur SENCE informe que la Communauté de Communes de Crèvecœur a délibéré favorablement.

Monsieur DELANNOY (Président du Centre Social de Breteuil) indique que le 2<sup>o</sup> RAM serait mis en place en février 2010.

Monsieur VASSELLE demande que le budget RAM soit présenté au prochain conseil afin d'engager les crédits avant le vote du budget.

## **4 – Transport A la Demande (TAD)**

### **4.1 – Résultat de la nouvelle consultation**

Une seconde consultation s'étant révélée infructueuse et suite à plusieurs réunions de travail, notamment avec le SMTCO, une nouvelle consultation a été lancée en lot unique pour les deux services de desserte locale et de rabattement. Compte-tenu des incertitudes quant à la fréquentation du service, l'Acte d'Engagement comportait une offre de base et deux options :

Offre de base : 2 véhicules de 9 places

Option 1 : 1 véhicule 9 places + 1 véhicule 5 places

Option 1 : 1 véhicule 9 places + 1 véhicule 15 places

Monsieur RANDOLET indique que deux sociétés ont répondu : CAB-ARO et la Méditerranéenne de Voyageurs (Réseau Ulysse). Cette dernière assure le TAD sur le territoire de la Cté de Communes des Deux Vallées (16 communes – 25 000 habitants).

Les deux offres formulées sont supérieures aux estimations faites en 2005 et donc au chiffrage transmis au Conseil Régional.

Monsieur COTEL s'interroge sur le périmètre desservi et souhaite que soit étudiée la desserte de la gare de Saint-Just, très fréquentée par les habitants du territoire.

Monsieur VASSELLE, au vu des tarifs attractifs proposés (cf délibération du 12/10/2009), pense que le service pourrait être très fréquenté. Une révision des tarifs à la hausse pourrait alors être envisagée par la suite.

Monsieur LEFEVRE, conseiller mobilité, informe que le TAD est en service sur le territoire de la Cté de Communes de la Picardie Verte depuis le 6 octobre. Une quarantaine de courses ont été effectuées. Le système de réservation nécessite d'anticiper, ce qui peut expliquer ce démarrage plutôt lent du service.

#### **4.2 – Demande de subvention FRAPP 2009-2011 – Demande de dérogation**

La demande de subvention au titre du FRAPP 2006 – 2008 pour la 1<sup>ère</sup> année du service n'a pu être présentée dans les temps en raison des deux consultations infructueuses.

En outre, les estimations financières de 2005 sont nettement dépassées.

Pour ces deux raisons, il y a lieu de délibérer afin de solliciter l'aide financière du Conseil Régional dans le cadre du FRAPP 2009 – 2011 pour les trois années d'expérimentation du service sur la base des offres remises.

La Programmation FRAPP du Pays du Grand Beauvaisis ayant déjà fait l'objet d'une délibération (cf conseil communautaire du 12 octobre) et d'une présentation en Conférence Administrative au Conseil Régional, ce point devra être vu lors du Conseil de Pays du 1<sup>er</sup> décembre.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Régional dans le cadre du FRAPP 2009 – 2011 pour les **trois années** d'expérimentation du service sur la base des offres remises.
- **CONFIRME** sa décision d'engager l'opération expérimentale intitulée « Transport à la Demande sur le secteur test autour de Breteuil », sous réserve d'obtention des subventions régionales à hauteur des montants sollicités.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.

#### **5 – Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics**

Suite au Conseil Communautaire du 12 octobre 2009, le Centre de Gestion de l'Oise a été chargé de la mise en place et du suivi de la consultation pour la réalisation des Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics des communes ayant souhaité participé au groupement de commandes.

Remise des offres des bureaux d'études pour le 2 décembre 2009 à 12h00.

Coût de la prestation du Centre de Gestion : 1 400 €.

#### **6 – Indemnité de conseil au Trésorier**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1993 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et des EPCI.

**Le Conseil Communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil
- **ACCORDE** l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

Montant de l'état liquidatif pour Mme Flicourt : 1 038,19 €

#### **7 – Points d'informations divers**

##### **7.1 – Musée**

Un jury de recrutement s'est tenu le 19 octobre 2009. Monsieur Guillaume ROQUEFORT a été recruté en qualité d'archéologue pour le service territorial d'archéologie. Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> décembre 2009 ou le 1<sup>er</sup> janvier 2010 selon la date de la commission d'agrément.

##### **7.2 – Déchetteries**

Monsieur Jean-Michel BARBIER faisant valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2009, un jury de recrutement a été organisé le 3 novembre afin de procéder à son remplacement.

Madame Karine HEU prendra ses fonctions le 14 décembre 2009.

Monsieur Jean-Pierre DESAYEUX partira également à la retraite au 31 décembre 2009. Le poste n'est pas encore pourvu.

### 7.3 – Relais de Services Publics (RSP)

#### - Pôle Emploi

Sous réserve de confirmation, le canton de Breteuil, jusqu'à présent rattaché à Pôle Emploi Clermont, devrait prochainement être rattaché aux services de Beauvais. Des permanences devraient reprendre au RSP.

- Un reportage sur le RSP un an après son ouverture sera diffusé sur France 3, le jeudi 26 novembre vers 18h30 dans le cadre de l'émission "Quoi de neuf".

### 8 – Questions diverses

**8.1** - Monsieur COTEL demande à Monsieur VASSELLE de bien vouloir intervenir auprès d'ERDF à propos des délais de raccordement au réseau.

**8.2 - Décision modificative** : Lors du vote du budget primitif 2009, un déséquilibre de la section de fonctionnement avait été relevé. Après recherche, il s'avère que celui-ci est dû à des écritures comptables passés en 2007 relatives à l'amortissement de frais d'études non suivies de travaux. A l'époque, les recettes (subventions) n'avaient pas été amorties. Le Conseil Communautaire donne mandat au Président pour procéder aux écritures de régularisation d'ici la fin de l'exercice.

### 8.3 - Plan Climat Territorial

Lancée en septembre 2009, cette étude a débuté par un état des lieux du territoire :

- Par la réalisation d'un « **Bilan Carbone Territoire** », afin d'identifier les activités émissives de Gaz à Effet de Serre (GES) et de constituer ainsi une base de discussion commune pour envisager, ensemble, les actions à mener afin de réduire les émissions de GES globales du territoire.
- Par la réalisation d'un « **Bilan Carbone Patrimoine et Services** », afin d'évaluer les émissions de la collectivité. Le programme d'actions s'appuiera sur ce diagnostic pour permettre aux communes du territoire et à la communauté de communes de jouer leur rôle d'exemplarité dans la lutte contre les changements climatiques.

Le bureau d'études Auxilia a mis en évidence 15 « enjeux » ou points saillants à partir de l'analyse des résultats de ces pré-diagnostic :

- Importance des émissions de GES non énergétiques (méthane, protoxyde d'azote...)
- Prédominance de l'activité agricole productiviste
- Présence de l'autoroute A16
- Fret
- Amélioration de l'efficacité énergétique du secteur résidentiel
- Utilisation de combustibles fossiles dans les résidences du territoire
- Utilisation prédominante de la voiture
- Des entreprises des secteurs tertiaires et industriels dépendantes des combustibles fossiles
- Un milieu naturel soumis aux impacts des modes de production agricoles
- Part importante de déchets valorisables envoyés à l'enfouissement
- Lutte contre la précarité énergétique
- Actions de responsabilisation énergétique des collectivités
- Prise en compte de la problématique énergétique par les acteurs socio-économiques
- Association des acteurs locaux dans la lutte contre les changements climatiques
- Développement des énergies renouvelables

Sur ces enjeux, Monsieur VASSELLE souligne l'importance de ne pas stigmatiser le monde agricole. Mlle SCHNEIDER rappelle que les enjeux présentés sont ceux proposés par le bureau d'études Auxilia et qu'ils feront l'objet d'une validation en Comité de pilotage.

Au sujet du fret, Monsieur COTEL évoque les convois exceptionnels qui traversent le territoire et sont imposés par la Préfecture. Un groupe de travail sur la problématique des transports pourrait être un moyen d'envisager des leviers d'action sur ce sujet.

Les enjeux, une fois validés par le Comité de pilotage, seront ensuite hiérarchisés en fonction des critères proposés par Auxilia et validés en Bureau :

- Critère de dépendance/motricité de l'enjeu : l'enjeu est-il autonome, dépend-il de la réalisation d'un autre enjeu et/ou déclenche-t-il un autre enjeu ?
- Critère d'exogénéité/endogénéité : l'enjeu relève-t-il des compétences de la CCVBN ?
- Critère de cohérence politique : l'enjeu va-t-il dans le sens de la politique portée par la CCVBN ?
- Critère de faisabilité et d'intérêt technique : l'enjeu autorise-t-il des réponses techniques permettant de réelles économies de GES ?

Monsieur VASSELLE précise qu'une telle démarche de Plan Climat Territorial est d'autant plus pertinente si elle est menée sur un territoire le plus vaste possible et qu'elle peut s'appuyer sur une réglementation visant à atteindre des objectifs nationaux en terme de réduction des émissions de GES et plus généralement de protection de l'environnement. Par ailleurs, il appelle à être vigilant et à bien estimer l'impact économique des mesures qui seront envisagées.

#### **8.4 - Théâtre Centre Jules Verne**

Monsieur TRIBOUT rappelle que la CCVBN finance le projet "Bal'lade en Pays de Brèche et Noye" initié par le Centre Jules Verne avec deux compagnies théâtrales.

Les communes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la CCVBN.

#### **8.5 – Chaussée Brunchaut**

Suite à une question de Monsieur GAUDEFROY, Monsieur VERSCHAE précise qu'un relevé de géomètre a dû être effectué pour lever des incertitudes de délimitation, notamment pour une parcelle.

En outre, en raison du décalage en 2010 du financement d'une tranche de travaux dans le cadre de la DDR, le lancement des travaux ne peut intervenir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Monsieur VASSELLE rappelle que l'opération doit être neutre financièrement pour la CCVBN. Monsieur VASSELLE indique qu'il va solliciter un rendez-vous avec Monsieur ROME pour faire le point à ce sujet en présence des vice-présidents de la CCVBN.